



NON à la fermeture de la formation LEA à UCO-NIORT

Je vous invite à lire le message d'étudiantes de LEA à UCO-Niort et à signer la pétition qu'elles ont initiée, car nous leur apportons notre soutien :
<https://chng.it/6TWfKd4g4n>

En effet il y a quelques jours, la Direction de UCO-Niort (campus Niortais de l'Université Catholique de l'Ouest) a annoncé la fermeture de leur formation aux étudiantes de la filière LEA (langues étrangères appliquées), en raison du faible nombre d'étudiants inscrits dans la filière, sans laisser le temps à cette formation de faire connaître sa valeur. L'appréciation des anciens d'une filière est pourtant capitale pour établir sa réputation, encore faut-il laisser une ou deux promotions finir leur cycle.

La réputation et la crédibilité de ce campus mais aussi de l'UCO dans son ensemble risquent de se dégrader. Qui prendra le risque de s'engager dans une formation proposée par une institution, qui ne conduit pas jusqu'au terme de leur cursus celles et ceux qui ont mis leur confiance en elle ? Les salariés des différents organismes de gestion des composantes de l'UCO sont donc tous concernés.

La question de la « rentabilité » n'est pas négligeable mais à supposer qu'elle soit pertinente sur le long terme, ce qui n'est pas démontré, elle ne justifie pas de rompre ses engagements au milieu du gué. De plus, une telle décision risque de coûter plus en baisse d'inscription dans les autres filières que les économies escomptées.

La ville de Niort a soutenu le projet UCO-Niort... l'offre de formation doit-elle se limiter à des formations immédiatement « rentables » ? La Direction de UCO-Niort réfute ce terme en invoquant son caractère « non lucratif » mais la logique comptable est la même ... au contraire, en l'absence d'objectifs commerciaux, la notion d'engagement moral a encore plus d'importance.

La question de la pertinence pédagogique, aussi invoquée, est très contestable : un faible effectif n'a pas que des inconvénients mais a aussi des avantages, au reste les étudiantes étaient très satisfaites de leurs conditions d'étude, d'où leur incompréhension. De plus cette situation a vocation à être transitoire.

L'UCO-Niort bénéficie du « Label » UCO : il lui incombe de ne pas prendre des décisions, qui en pénalisant des étudiants en cours de formation, puissent nuire à ce « Label » et par voie de conséquence à l'ensemble de notre institution, à ses étudiants et à ses salariés.

Cette décision n'est pas irréversible. Il est encore temps de rappeler l'importance des mots « engagement » et « confiance » ... à la Direction de UCO-Niort, et aussi au Recteur de l'UCO qui a son mot à dire.

Bruno DEUTSCH

Délégué syndical CFE-CGC à UCO-Angers
Secrétaire général adjoint du SYNEP CFE-CGC

RÉFORME DES RETRAITES

Les représentantes et représentants des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU, Unef, la Voix lycéenne, FAGE, FIDL, MNL) se sont réunis ce 14 avril 2023, après les décisions prises par le Conseil Constitutionnel et ont annoncé **une nouvelle grande journée de manifestations le 1er mai prochain.**

► **Communiqué intersyndical du 14 avril 2023.**

► **Communiqué intersyndical du 17 avril 2023, faisant suite à l'allocution du Président de la République.**

Un 1er Mai unitaire et populaire pour le retrait !

* *

Élections professionnelles

UES STUDIALIS, ESGCV, IMESG, GFP, PST&B et WSF (Galileo Global Education – PARIS 11e)
La liste intersyndicale CFTC/CFE-CGC, remporte 22 sièges sur 34 tous collèges confondus.
Le SYNEP CFE-CGC avec une représentativité de 19,98% a désigné 2 déléguées syndicales et un représentant syndical au CSE.

Établissement Blanche de CASTILLE (78150 LE CHESNAY)

Pour une première présentation de liste le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 50% dans les collèges de l'encadrement. Une déléguée syndicale SYNEP CFE-CGC y est nommée.

* *

Éducation nationale

Nouvelle organisation des enseignements en collège pour la rentrée 2023

Consultez l'arrêté du 7 avril 2023 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :

https://www.synep.org/arrete_7_04_2023_organisation_enseignements_complementaires_colleges.pdf

* *

Billet d'humeur d'Evelyne du 18 avril 2023

Monsieur Pap Ndiaye souhaite-t-il nous cacher des informations ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#jbabpfivgh